

Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale

Séance du 30 avril 2026

Numéro Délibération	N° 10/2026
Mise en ligne le	05/05/2026

Objet de la délibération

Finances - Subvention Association les Restaurants du Cœur –
Relais du Cœur de l'Hérault - Exercice 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à vingt heures, le Conseil d'administration du CCAS de la commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine OLIVA, Vice-Présidente.

Présents : Mme Christine OLIVA – Mme Géraldine GROLIER – Mme Christelle MUSICCO – M. Loïc GOUGET – Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pierrette ARNIER – Mme Valérie JUNILLON – M. Robert PISTILLI – Mme Sandra AULOMBARD

Représenté : Mme Josy BELMONTE pouvoir à Mme Valérie JUNILLON – M Joël FERNANDEZ pouvoir à Mme Christine OLIVA

Excusés : M. Guy LAURET – Mme Laurence BOISVILLE

Secrétaire de séance élu à l'unanimité : Mme Valérie JUNILLON

Madame Christine OLIVA présente l'affaire ;

Nous sommes saisis d'une demande de subvention par l'association les Restaurants du Cœur - Relais du Cœur de l'Hérault.

Après débat, le Conseil d'Administration décide d'octroyer une subvention de 2.500 €, comme l'an passé et non le montant de 2800 € demandé par l'association.

Il est donc proposé :

- d'octroyer, pour l'exercice 2026, une subvention de **2.500 € (deux mille cinq cents euros)** à cette association.
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget du CCAS, chapitre 065.

Le Conseil d'Administration, **à l'unanimité**, adopte cette affaire.



La Vice-Présidente,

Christine OLIVA.

La Secrétaire de séance,

Valérie JUNILLON.

